

Stedile n'est pas Bin Laden

Le projet qui assimilait les Sans-Terre à des terroristes est vivement critiqué et passe à la trappe.

Par Leandro Fortes



Source : *Carta Capital* n° 470 - 14 novembre 2007 – Texte original :
<http://www.cartacapital.com.br/edicoes/470/stedile-nao-e-bin-laden>

Traduction : Roger Guilloux pour *Autres Brésils*

Le gouvernement fédéral, d'une manière discrète, a coupé court à un projet dont l'objectif était d'assimiler João Pedro Stedile, principal dirigeant du *Movimento dos Trabalhadores Sem Terra (MST)*, à Bin Laden, le plus connu des terroristes à l'échelle mondiale. La semaine dernière, après dix mois d'étude, cet avant-projet visant à définir le crime de terrorisme au Brésil a été enterré. En lieu et place, le ministre de la Justice, Tarso Genro, a transmis au Congrès national une proposition d'amendement au projet de loi sur le blanchiment de l'argent. Ce qu'il vise de cette manière, c'est qualifier de crime le financement des actes terroristes à l'intérieur du pays. **Ce n'est peut-être pas évident, mais cette modification des termes représente une victoire silencieuse de la démocratie.**

L'avant-projet visant à définir le terrorisme avait été élaboré en 2006 dans le cadre de ce qui s'appelle la "Stratégie nationale de combat contre le blanchiment de l'argent", qui donnait lieu à cinq réunions annuelles et qui avait pour objectif de permettre à la politique brésilienne de



faire face à ce type de crime. Bien que l'objectif de ces réunions n'avait rien à voir avec la lutte contre le terrorisme, c'est au sein de ce groupe, composé de différents secteurs du gouvernement et notamment du Cabinet de la Sécurité Institutionnelle (GSI) et de l'Avocat Général de l'Union¹ (AGU), qu'un groupe de travail composé de ces différents secteurs avait été créé. En faisaient partie, en plus des représentants du GSI et de l'AGU, des représentants des ministères et de la société civile.

Portant le titre d'"objectif 19" dans l'avant-projet de 2006, la décision à prendre s'appuyait sur les "recommandations et traités internationaux". L'institution responsable de la mise en place de ce processus était le Cabinet de Sécurité Institutionnelle dirigé par le général Jorge Armando Félix. Ce groupe de travail, à l'insu du Ministère de la Justice, avait produit un document qui était un chef-d'œuvre de généralités comme l'illustre l'article 1^{er} du texte : "*Les crimes prévus dans cette partie seront punis si leur finalité est de faire naître un état de panique ou d'insécurité dans la société dans le but d'intimider l'Etat, une organisation internationale, une personne juridique, brésilienne ou étrangère, ou encore de les contraindre par la force à entreprendre ou à empêcher d'entreprendre certaines actions.*" **En résumé, une définition ample qui pouvait englober, suivant l'interprétation qu'on lui donnait, une invasion de terres.**

Le ministre de la Justice de l'époque, Marcio Thomas Bastos, à la lecture de cet avant-projet, s'est tout de suite rendu compte de sa réelle signification et a décidé de ne donner aucune suite malgré les protestations des principaux intéressés, à savoir la "*Bancada Rural*"², et les hérauts du Cabinet de la Sécurité Institutionnelle. **Il était clair qu'il s'agissait d'une tentative visant à profiter de la mise en place d'une loi sur le terrorisme pour criminaliser les mouvements sociaux.** Surtout si cette panique se répandant dans la société avait pour cause une invasion par les hordes du MST ou par des individus du Mouvement des Sans toit³ ou encore par des personnes victimes des barrages. Ce texte pouvait aussi être utilisé contre les invasions de rectorats par les étudiants et contre les grèves des personnels des entreprises pétrolières.

Au cours des réunions de travail le sujet fut l'objet de risées. Alors que l'on discutait de la possibilité de considérer le MST comme entité terroriste, l'un des participants est intervenu en disant "*Pas de problème, on les met tous en prison !*" On imaginait qu'on allait également pouvoir considérer comme entité terroriste le Primeiro Comando da Capital⁴ (PCC), organisation criminelle fonctionnant à partir des prisons de São Paulo. Informé du niveau "élevé" des discussions, Marcio Thomas Bastos a préféré donner une autre destination à cette prose.

¹ (NdTr) Union : République fédérative du Brésil

² (NdTr) "Bancada Rural" : parti représentant les intérêts des gros propriétaires terriens, politiquement très à droite

³ Movimento Sem Teto

⁴ (NdTr) PCC : en 2006 cette organisation criminelle a réussi à paralyser São Paulo (12 millions d'habitants) pendant près d'une semaine



Pedro Abramovay, Secrétaire national des Affaires législatives du Ministère de la Justice, fut désigné par Thomas Bastos pour prendre la direction du groupe de discussion sur la loi anti-terroriste afin de l'éloigner de la sphère du Cabinet de Sécurité Institutionnelle. Héritage physique et conceptuel de la dictature, ce Cabinet, non sans ironie, est une sorte de Cabinet anti-coup d'Etat⁵. Techniquement parlant, son rôle est de s'occuper de *"la prévention d'activités et d'articulations pouvant générer des crises dans le cas de menaces graves à la stabilité institutionnelle."* Il est également responsable de la sécurité personnelle du Président de la République, du Secrétariat national de la Lutte anti-drogues et de l'Agence Brésilienne d'Intelligence (Abin)⁶, héritière du tristement célèbre Service National d'Information (SNI)⁷

"Le Brésil est signataire de différents traités et conventions concernant le terrorisme" nous dit Pedro Abramovay. Il existe, dit-il, différentes législations sur ce sujet de par le monde et si elles étaient toutes transposées au Brésil, elles pourraient être utilisées pour poursuivre les mouvements sociaux. *"En réalité aucune de ces conventions n'a défini ce qu'est le terrorisme"*, dit-il, *"Il est vrai qu'elles parlent de la nécessité de le combattre et de la mise en place de mécanismes internationaux de coopération ayant cet objectif."*

***"Aux yeux de la classe dominante, le "Sans Terre" est devenu un dangereux terroriste professionnel, semblable aux redoutables militants d'Al-Qaeda "* nous dit Rafael Villas Bôas, dirigeant MST. Selon lui, les victimes de la concentration des richesses sont devenues les bourreaux. *"Au Brésil, l'occupation des terres et, plus récemment, des terrains et des constructions abandonnés dans les zones urbaines, est en fait une tactique de survie qui s'appuie sur les droits constitutionnels,"* dit-il.**

En faisant une étude approfondie du sujet, Abramovay s'est rendu compte qu'au Portugal, par exemple, aucun acte de terrorisme n'était rapporté depuis les années 70. En créant, dans la foulée du 11 septembre, cette catégorie de crime, ce pays en est arrivé à créer de manière artificielle une catégorie statistique d'actes terroristes. La même chose peut se produire au Brésil. Au Paraguay, un projet semblable a été proposé au Congrès mais, sous la pression des mouvements sociaux, il a été enterré. *"Au Brésil, selon le Code pénal, il n'existe aucun acte terroriste qui ne soit pas considéré comme étant un crime,"* explique le Secrétaire qui a été maintenu à son poste par l'actuel ministre Genro.

L'invasion de terres, par exemple, est un crime, mais si l'avant-projet de 2006 avait abouti, cela deviendrait un acte terroriste. *"Et alors, comme au Portugal, le Brésil deviendrait un pays où il existe des activités terroristes"* nous dit le Secrétaire. La solution adoptée par le gouvernement fut de s'intéresser au financement de la terreur plutôt que de créer une catégorie spécifique de crime qui aurait pu générer un climat de tension avec les mouvements sociaux. Cette nouvelle proposition venant du Ministère de la Justice a été élaborée sans la

⁵ (NdTr) La dictature étant née, elle-même, d'un coup d'Etat !

⁶ (NdTr) Abin : nouvelle dénomination des services secrets brésiliens

⁷ (NdTr) SNI : dénomination des services secrets de l'époque de la dictature



participation du Cabinet de Sécurité ni des services de l'Avocat Général. Elle a été approuvée par le nouveau Secrétaire National de la Sécurité Publique, Romeu Tuma Junior.

Il s'agit d'un amendement au projet de combat du blanchiment d'argent, approuvé par le Sénat fédéral en première lecture. Le texte a été envoyé, la semaine dernière, au chef de la majorité au Sénat, Romero Juca (PMDB-RR)⁸. Mais il pourra être présenté sous forme d'amendement, par n'importe quel autre sénateur de la base gouvernementale. Il est semblable à la législation en vigueur en Suisse, à cette différence près que la législation de ce pays européen présente une particularité intéressante : ne peut être poursuivie la personne qui financerait des actes terroristes ayant comme objectif de mettre en place un Etat démocratique.

Source : *Carta Capital* n° 470 - 14 novembre 2007 – **Texte original** :
<http://www.cartacapital.com.br/edicoes/470/stedile-nao-e-bin-laden>

Traduction : Roger Guilloux pour *Autres Brésils*

⁸ Membre du PMDB, parti politique de la coalition gouvernementale, représentant de l'Etat de Roraima.